

**DELEGATIONS EN COURS DE VALIDITE**

<b>Date de l'Assemblée générale extraordinaire</b>	<b>Type de délégation donnée au Conseil d'Administration par l'assemblée générale</b>	<b>Montant maximum de l'augmentation de capital (hors prime d'émission)</b>	<b>Plafond Global</b>	<b>Durée de l'autorisation</b>	<b>Augmentations de capital réalisées</b>	<b>Impact / Utilité faite de la délégation</b>
AGM DU 29/06/2017	AUTORISATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'OPERER SUR LES ACTIONS DE LA SOCIETE		20.000.000 €	18 mois		
AGM DU 29/06/2017	DELEGATION A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE REDUIRE LE CAPITAL SOCIAL PAR ANNULATION DES ACTIONS AUTO-DETENUES			26 mois		
AGM DU 29/06/2017	DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC MAINTIEN DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION DES ACTIONNAIRES	1 500 000 €		26 mois		
AGM DU 29/06/2017	DELEGATION DE COMPETENCE CONSENTIE AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTER LE CAPITAL PAR EMISSION D' ACTIONS ORDINAIRES OU DE TOUTES VALEURS MOBILIERES DONNANT ACCES AU CAPITAL AVEC SUPPRESSION DU DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION	1.000.000 €		26 mois		

AGM DU 29/06/2017	DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET DE DECIDER L'AUGMENTATION DU CAPITAL SOCIAL PAR INCORPORATION DE PRIMES, RESERVES, BENEFICES OU AUTRES	200.000€		26 mois		
AGM DU 29/06/2017	DELEGATION DE COMPETENCE A DONNER AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'AUGMENTER LE NOMBRE DE TITRES A EMETTRE EN CAS D'AUGMENTATION DE CAPITAL AVEC OU SANS DROIT PREFERENTIEL DE SOUSCRIPTION			26 mois		
AGM DU 29/06/2017	DELEGATION AU CONSEIL D'ADMINISTRATION A L'EFFET D'EMETTRE DES OPTIONS D'ACHAT OU DE SOUSCRIPTION D'ACTIONS			26 mois		
AGM DU 29/06/2017	POUVOIRS AU CONSEIL D'ADMINISTRATION EN VUE D'AUGMENTATION DU CAPITAL RESERVEE AUX ADHERENTS AU PLAN D'EPARGNE D'ENTREPRISE DU GROUPE	Montant nominal maximal de 3 % du capital social.  Ne pourra être inférieur de plus de 20 % à la moyenne des premiers cours de l'action de la société constatés à Euronext Paris.		26 mois		